

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

MAIRIE de
**JUGON LES LACS-
COMMUNE
NOUVELLE**
2, Place du Martray
22270

☎ 02.96.31.61.62
☎ 02.96.31.69.08
mairie@jugonleslacs-cn.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON LES LACS – COMMUNE NOUVELLE, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Christelle MEUNIER, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, Adjoint. M. Jacky GILLET, Mme Mauricette DIRR, Mme Stéphanie FLÉGEAU à partir de 20h15, Mme Servane GESRET, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, M. Alexis POIDEVIN, M. Thierry LEBOUCHER, Mme Marie-Sergine BEZARD, M. Denis KEURMEUR. Nombre de conseillers : en exercice : 23, Présents : 18 ; Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

POUVOIRS : M. Robert LEBLANC a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HERVÉ
Mme Julie POUPART a donné pouvoir à Mme Mauricette DIRR

Absents : M. Cédric BOUGON, M. Pierre AUVRET

Secrétaire de séance : M. Denis KEURMEUR

Objet de la Délibération
n°2023-020

Date de la convocation et d'affichage : 3 mars 2023

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	19

COMMUNICATION :

-ACHAT D'UN PANNEAU D'INFORMATION NUMERIQUE

Afin d'informer la population de l'actualité et des évènements sur la commune, il convient d'installer un panneau d'information numérique.

Considérant l'intérêt de ce projet, le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité des membres présents, pour autoriser M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires (déclaration préalable) et valider le devis de la Société LUMIPLAN, pour un montant de 19 860 € HT pour la pose et l'installation Rue de Penthièvre d'un panneau double face de 2 m² (garantie 24 mois), y compris la personnalisation haute logo et information et le modem 4 G.

Le coût de fonctionnement est évalué, par an, comme suit : Logiciel Lumiplay (accès illimité, hébergement et maintenance serveur, hotline, télésurveillance, mises à jour, flux dynamiques, formations complémentaires) : 288 € TTC, abonnement 4 G : 216 € TTC, contrat de maintenance sur site à partir de la 3^{ème} année : 1 200 € TTC.

Son emplacement et sa couleur pourront être modifiés en fonction de l'avis de l'architecte des Bâtiments de France, de l'avis de Agence Technique Départementale et de l'avis du Syndicat Départemental d'Energie sur la faisabilité technique de l'alimentation électrique.

Le secrétaire de séance, Denis KEURMEUR



Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

